

Votre réseau de transport  
en région Centre-Val de Loire

RÉSEAU MULTIMODAL RÉMI

LIGNES DE TRAIN RÉMI EXPRESS

LIGNES DE TRAIN RÉMI

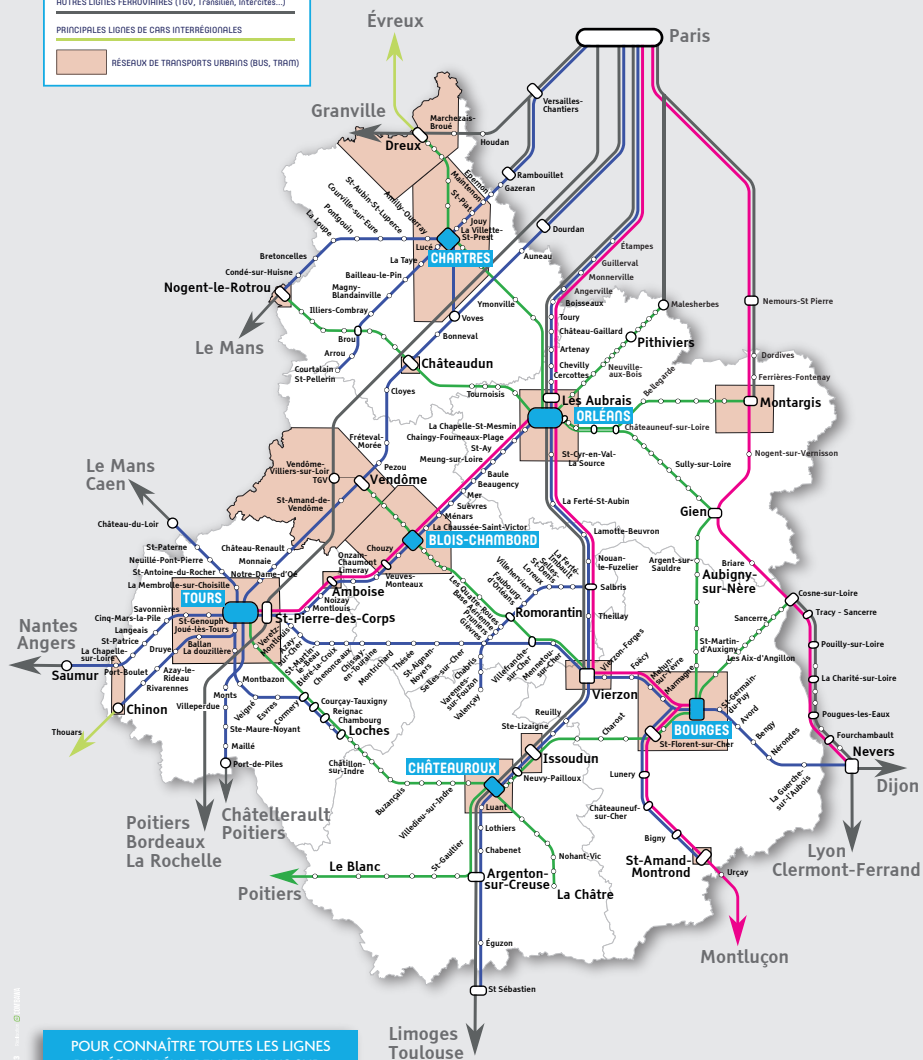
PRINCIPALES LIGNES DE CARS RÉMI

AUTRES RÉSEAUX

AUTRES LIGNES FERROVIAIRES (TGV, Transilien, Intercités...)

PRINCIPALES LIGNES DE CARS INTERRÉGIONALES

RÉSEAU DE TRANSPORTS URBAINS (BUS, TRAM)



POUR CONNAÎTRE TOUTES LES LIGNES  
DU RÉSEAU RÉMI, RENDEZ-VOUS SUR :  
[www.remi-centrevalde Loire.fr](http://www.remi-centrevalde Loire.fr)

POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI

AVEC **Rémi**,  
EN CAR, EN TRAIN,  
PLUS FACILE DE TROUVER  
UN EMPLOI OU SUIVRE  
UNE FORMATION



LA RÉGION ORGANISE VOS DÉPLACEMENTS  
EN CENTRE VAL DE LOIRE  
[www.remi-centrevalde Loire.fr](http://www.remi-centrevalde Loire.fr)

**Rémi**



RÉSEAU DE MOBILITÉ INTERURBAINE



LA RÉGION ORGANISE VOS DÉPLACEMENTS  
EN CENTRE VAL DE LOIRE  
[www.remi-centrevalde Loire.fr](http://www.remi-centrevalde Loire.fr)

**Rémi**



RÉSEAU DE MOBILITÉ INTERURBAINE



# AVEC RÉMI, LE CHÉQUIER RÉGIONAL VERS L'EMPLOI

Le Chéquier régional vers l'emploi est issu d'un partenariat entre la Région Centre-Val de Loire, SNCF, Pôle Emploi et les Missions locales afin de faciliter vos déplacements liés à la recherche d'un emploi.

## QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?



Les personnes domiciliées en région Centre-Val de Loire à la recherche d'un emploi et souhaitant voyager en train ou autocar du réseau Rémi dans le cadre de leurs démarches liées à la recherche d'emploi en région Centre-Val de Loire.

Ces personnes doivent être accompagnées par Pôle Emploi ou la Mission locale dans le cadre d'une démarche de mobilité professionnelle.

## COMMENT SE LE PROCURER ?

**Vous pouvez demander ce Chéquier :**

- ▶ dans les agences locales Pôle Emploi de la région Centre-Val de Loire
- ▶ dans les Missions locales

## COMMENT ÇA FONCTIONNE ?



### 10 TRAJETS PAR AN

Valable 12 mois, ce Chéquier vous permet de voyager gratuitement pour vous rendre à :

- ▶ un entretien d'embauche
- ▶ un entretien ou une réunion d'information afin de suivre une action de formation professionnelle
- ▶ un rendez-vous d'accompagnement régulier par Pôle Emploi
- ▶ un stage PMSMP (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel)

Il est non remboursable ni échangeable, et valable pour un jour défini, en 2<sup>nd</sup>e classe, pour tous les trajets en train ou en car Rémi internes à la région Centre-Val de Loire et vers l'Île-de-France (gares desservies par le réseau Rémi) mais également à destination des Pays de la Loire entre votre domicile et votre lieu de rendez-vous. Ce Chéquier est également accepté pour des trajets en trains Intercités circulant sur l'axe Tours-Vierzon-Bourges-Nevers (hors TGV et trains à réservation obligatoire).

Chaque chèque permet d'obtenir gratuitement un billet trajet simple à utiliser le jour même du rendez-vous. Il suffit simplement de le présenter au guichet SNCF de la région Centre-Val de Loire lors de l'achat de votre billet Rémi, auprès des agences routières Rémi, ou auprès d'un chauffeur d'autocar Rémi. Aucun titre de transport ne sera délivré à bord des trains ni sur les automates de vente.

# AVEC RÉMI, LE BILLET FORMATION

## TARIFICATION SOLIDAIRE

### BILLET FORMATION

# 75%

de réduction sur un trajet domicile-formation sur les trains ou cars du réseau Rémi (y compris vers l'Île-de-France)

- ▶ pendant toute la durée de l'action de formation
- ▶ sont donc concernés les demandeurs d'emploi stagiaires de la formation professionnelle quel que soit leur âge

## COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Téléchargez sur votre espace personnel Pôle Emploi le document de « Notification d'inscription à un stage »\* et présentez-le aux guichets SNCF de la région Centre-Val de Loire, aux agences Rémi et dans les cars Rémi pour profiter du tarif solidaire.

\*Ce document est téléchargeable une fois la formation commencée.

## ★ ASTUCE

- ▶ Vous pouvez acheter plusieurs billets journaliers en même temps.
- ▶ Le demandeur d'emploi peut bénéficier jusqu'à 2 chéquiers par an (soit 20 chèques/an maximum)

